

Réunion du Conseil Municipal
du 25 janvier 2015 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 19 janvier 2015

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation de différents avenants.

Il est lui est également demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les avenants, et documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1er novembre et le 30 novembre 2015. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

3 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver, après avis du CT, des suppressions, des créations et des transformations d'emplois.

Adopté

4 Indemnités de fonction du Maire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir décider d'allouer au maire avec effet du 1er janvier 2016, en appliquant en tant que besoin les dispositions relatives à l'écrêtement des fonctions électives, une indemnité mensuelle fixée à 125 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec la majoration de 25 %, appliquée à toute ville chef-lieu de Département.

Adopté

5 Affaires culturelles : avis de la Ville quant à la vente de biens paroissiaux

Il est demandé au Conseil de bien vouloir émettre un avis favorable à la vente d'un bien par la paroisse catholique Saint Maurice à la société Pierres et Territoires de France Alsace :

- une partie (07a 24ca) du terrain sis, Avenue de la Forêt Noire, cadastré section 94 n° 44(B) (où se situe l'actuel foyer paroissial qui sera démoli), d'une contenance totale de 08a 96ca. Le montant de la vente est de 2 000 000 €.

La paroisse compte affecter une partie de ces revenus à la reconstruction d'un nouveau foyer (par la société précitée) d'une valeur de 377 400 € et le reste soit 1 622 600 € à un fonds de réserve pour les travaux au presbytère adjacent et à l'église.

Adopté

6 Acquisition de véhicules et engins pour les services de la ville de Strasbourg pour l'année 2016.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver l'acquisition de véhicules et engins destinés aux différents services de la Ville pour un montant total estimé à 900 000 Euros TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer toute convention concernant l'acquisition de véhicules propres et relative au versement d'une subvention au bénéfice de la Ville ;
- à lancer les consultations ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives ;
- à signer et à exécuter les marchés en résultant.

Adopté

7 Renouvellement de la convention relative au Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre et Non Dément.

Il est demandé au Conseil d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat du Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre ou Non Dément (DDELIND)

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention dont les cosignataires en sont le Préfet du Bas-Rhin, le Président du Conseil départemental du Bas-Rhin, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg, le

Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Alsace, le Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, les maires des villes de Bischheim, de Haguenau et de Schiltigheim, le Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin, le Président de l'Adil du Bas-Rhin, le Directeur Général de Procivis Alsace, les présidents d'associations de défense des locataires et le Maire.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

8 Quartier d'Affaires International Wacken-Europe (QAI). Cession du lot 1-2 attribué au Groupement Linkcity -Nord Est - (ex. Cogédim Nord Est) - Cogédim Est.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la signature des actes de vente pour l'ensemble des volumes qui seront détachés du lot de lotissement 1-2 à savoir:

- la conclusion de deux actes de vente par la Ville de Strasbourg au profit de la société COGEDIM EST (ou toute autre personne morale qu'il lui plaira de se substituer avec l'agrément de la Ville de Strasbourg) ayant pour objet les volumes L et Lbis dans lesquels seront réalisés une surface de logements d'environ 8 996 m² SDP, l'infrastructure et les places de stationnement associées,
- la conclusion de trois actes de vente par la Ville de Strasbourg au profit de la société LINKCITY NORD EST (ou toute autre personne morale qu'il lui plaira de se substituer avec l'agrément de la Ville de Strasbourg) ayant pour objet :
 - le volume B1 dans lequel sera réalisée une surface de bureaux d'environ 4 855 m² SDP,
 - le volume B2 dans lequel sera réalisée une surface de bureaux d'environ 18 493m² SDP en IGH,
 - le volume Bbis, correspondant à l'infrastructure et aux places de stationnement des volumes B1 et B2.

Tous les volumes sont situés dans l'immeuble issu, conformément au PVA joint en annexe, de la parcelle suivante :

Commune de Strasbourg
Lieudit : boulevard de Dresde
Section BX n° 567/10 d'une contenance de 57a 81 ca

Les actes de vente seront consenties moyennant le prix qui sera déterminé sur la base de :

- 250 € HT par m² de surface de plancher à destination des bureaux B1

- 166 € HT par m² de surface de plancher à destination des bureaux B2(en version IGH)
- 500 € HT par m² de surface de plancher à destination des logements

Les volumes en infrastructures seront valorisés à 5% de la charge foncière des volumes en superstructures correspondants.

Un complément de prix sera dû par les acquéreurs en compensation des places de parkings non réalisés dans le programme par rapport au projet initial, sur la base de la formule suivante : 309 places – nombre de places effectivement réalisées x 6 000 € TTC.

Etant précisé que le prix global de la charge foncière s'élève à 8 781 588 € HT pour une surface développée estimative de 32 344 m² SDP. Dans l'hypothèse d'un complément de surface réalisé entre l'acte de vente et la conformité des bâtiments, les m² de SDP complémentaires réalisés feront l'objet d'un acte de cession complémentaire et seront valorisés en fonction de leur destination comme précisé ci-dessus.

La signature des actes de vente interviendra à l'obtention des permis de construire définitifs purgés.

Toutefois, s'agissant du bâtiment B2, en cas de modification significative de celui-ci liées à la commercialisation nécessitant un nouveau permis de construire, une délibération spécifique sera prise par le Conseil Municipal pour autoriser Linkcity Nord Est à déposer un nouveau permis de construire, l'acquisition du volume B2 se faisant après l'obtention du nouveau permis de construire définitif purgé.

Les conditions suivantes seront insérées dans les actes de vente:

- clauses de restriction au droit de disposer, garantissant les affectations prévues dans le cadre des permis de construire ; tout manquement sera sanctionné par des dommages et intérêts au profit de la Ville de Strasbourg.
- clause de restriction au droit de disposer garantissant l'interdiction pour les acquéreurs de revendre les volumes nus sans l'accord de la Ville de Strasbourg dans un délai de 5 ans à compter de la signature des actes authentiques de vente. Cette restriction au droit de disposer pourra être levée dès régularisation de la première vente en l'état futur d'achèvement sur simple requête du notaire.
- obligation de faire, permettant de garantir :
 - la réalisation d'un projet de surface développée totale d'environ 32 344 m² SDP conforme aux arrêtés de construire annexés aux actes authentiques de vente, conformément au programme retenu, avec la possibilité d'augmenter les surfaces construites dans le respect des règles d'urbanisme applicables, par un ou des permis de construire modificatifs, à concurrence de la SDP

maximale affectée au lot 1-2, soit 36 000 m² SDP.

- la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés de travaux. Cet engagement sera formalisé à travers la signature, par les acquéreurs, d'une convention relative au dites clauses d'insertion. Le non-respect de la condition particulière entrainera la mise en œuvre d'une astreinte.

L'exécution des conditions des contrats sera garantie par une clause pénale, qui s'élèvera à un montant de 10 % du prix de la vente, propre à chaque volume.

- la vente, s'agissant de bien destinés à être cédés ultérieurement à l'ASL de la volumétrie, au profit de la société Linkcity Nord Est et/ou de la société Cogedim Est, ou à chacune de des deux sociétés en indivision (ou toute autre personne morale qu'il leur plaira de se substituer avec l'agrément de la Ville de Strasbourg) :

- de la parcelle section BX n° 567/10, susdésignée, dont seront détachés les volumes, moyennant un euro,
- ainsi que, le cas échéant de tout volume qui sera défini par l'esquisse de division en volumes et destiné à l'ASL de la volumétrie comme devant accueillir un élément d'équipement ou espace commun de l'ensemble immobilier, moyennant un euro.

Précision faite que cette vente pourra être constatée aux termes de l'un et/ou l'autre des actes de vente susvisés portant sur l'un et/ou l'autre des volumes Lbis ou Bbis et que leur(s) acquéreur(s) feront leur affaire personnelle de leur cession à l'ASL de la volumétrie.

- la signature, nécessairement préalable aux ventes pour en identifier l'objet, de l'état descriptif de division en volumes -cahier des charges et servitudes, ainsi que des statuts d'association syndicale libre de du lot 1-2, le tout aux frais des acquéreurs des volumes, sur la base de l'esquisse de division en volumes du géomètre à faire établir également aux frais desdits acquéreurs conformément au projet architectural qui a été agréé par la Ville.

Il est également demandé au Conseil de s'engager :

- à exécuter et achever tous les travaux d'aménagement et de viabilisation tels que décrits au programme au regard du projet proposé et évalués par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 5M € TTC, selon le calendrier plus amplement exposé au rapport
- à mettre à disposition gracieusement 115 places de stationnement sur le lot E pour le locataire du bâtiment B1 entre la date de livraison du bâtiment B1 et la date de livraison du parking silo qui sera réalisé à l'emplacement actuel du parking de la piscine du Wacken.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'état descriptif de division en volumes -cahier des charges et servitudes, ainsi que les statuts d'association syndicale libre du lot 1-2 et les actes de vente à intervenir.

Adopté

9 Déconstruction d'un immeuble eurométropolitain, à vocation commerciale, sis 2 rue de Hautefort à Strasbourg Neuhof - Avis CGCT

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable quant aux travaux à réaliser par l'Eurométropole de Strasbourg concernant la déconstruction de l'immeuble sis 2 rue de Hautefort à Strasbourg Neuhof, conformément au programme exposé pour un montant de 235 000 € TTC.

Adopté

10 Couverture ERAGE - 4 rue Brûlée à STRASBOURG

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver l'opération de restauration partielle de la toiture de l'immeuble sis 4, rue Brûlée pour un montant de 450 000 € TTC conformément au programme.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

11 Extension de l'emprise de la déchèterie de Koenigshoffen - rue Abbé Lemire à Strasbourg - Avis CGCT

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'opération d'extension de l'emprise de la déchèterie de Koenigshoffen rue Abbé Lemire à Strasbourg, par l'Eurométropole, pour un montant de 857 000 € TTC conformément au programme exposé.

Adopté

12 Projets sur l'espace public
- Programme 2016 : Paysage et Eclairage Public
- Etudes et travaux
- Désignation

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le lancement d'études et la réalisation de travaux des opérations prévues en 2016 concernant les projets *paysage et éclairage public* ainsi que *renouvellement urbain* – *ANRU*
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour des études de projets mentionnés dans une convention de groupement de commandes.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux ainsi que les prestations de coordination "santé sécurité" conformément au code des marchés publics et à signer les marchés y afférents ;
- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics (annexe 3).

Il est, en outre, demandé au Conseil de désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants pour siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées en Jury, appelés à donner l'avis préalable au choix des maîtres d'œuvre dont les honoraires sont supérieurs à 209 000 € H.T. (article 74 du code des Marchés publics).

Membres titulaires
Christel KOHLER
Chantal CUTAJAR
Alain JUND
Anne-Pernelle RICHARDOT
Thomas REMOND

Membres suppléants
Michael SCHMIDT
Jean-Baptiste GERNET
Eric SCHULTZ
Michèle SEILER
Thierry ROOS

Adopté

13 Projets sur l'espace public :

- **Programme 2016: Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement.**
- **Etudes et travaux**
- **Avis du Conseil Municipal - Art. L 5211-57 du CGCT.**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la réalisation des études et des travaux du programme 2016 concernant les projets communautaires sur l'espace public pour la ville de Strasbourg et relatifs aux domaines de compétence : projets de voirie et équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement et projets renouvellement urbain – ANRU.

Adopté

14 Transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire de la ville de Strasbourg (avis préalable du Conseil municipal - article L 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à

1. L'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles cadastrées comme suit :

Section BL n°371 lieu-dit rue de la Tanche de 0.17 are

Section BL n°373 lieu-dit rue de la Tanche de 0.14 are

Propriété de la SCI LE SCHUBERT, au prix de 1€

2. La vente par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée comme suit :

Section HZ n° 548/297 lieu-dit rue Coulaux de 0.01 are

Au profit de la copropriété 10, rue Coulaux à Strasbourg, au prix de 600 € HT, taxes et droits éventuels en sus.

Adopté

15 Vente par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame à la commune de Dorlisheim d'une parcelle à Dorlisheim.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente, dans le cadre de la réalisation d'un pont-route destiné à permettre la suppression du passage à niveau SNCF n° 45 de la ligne Sélestat-Molsheim au profit de la commune de Dorlisheim de la parcelle cadastrée :

commune de Dorlisheim section 25 n° 382/252 de 1,88 are

appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, au prix de 80 € l'are soit pour le prix total de 150,4 € ;

Il est également demandé au Conseil de prendre acte du fait que la commune de Dorlisheim fera son affaire des éventuelles évictions et indemnisations des locataires en place, ainsi que des frais d'acte liés à cette transaction ;

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous actes et documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté

16 Programmation des travaux pour le premier trimestre 2016 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la Ville de Strasbourg et de certaines Fondations.

Il est demandé au Conseil d'approuver, pour le 1^{er} trimestre 2016, la programmation des travaux sur les immeubles du patrimoine bâti du domaine privé de la Ville et des Fondations ci-après désignées :

1. Immeubles propriétés de la ville de Strasbourg

Ensemble du patrimoine :

- 150 000 € TTC de frais d'études pour la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public ;
- 225 000 € TTC pour les travaux non programmables et imprévus.

2. Immeubles des fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg

Ensemble des Fondations

- 50 000 € TTC de frais d'études pour la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public ;
- 200 000 € TTC pour les travaux non programmables et imprévus.

Adopté

17 Refonte des statuts de la SOCOLOPO - approbation du Conseil Municipal en vertu de l'article 10 des statuts, et accord de principe pour la présence d'un administrateur de droit au sein du futur Conseil d'administration. Désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de statuts de la SOCOLOPO.

Il lui est également demandé d'accepter de disposer d'un membre de droit au sein du futur Conseil d'administration de la SOCOLOPO, une fois les nouveaux statuts adoptés.

Il est demandé au Conseil de désigner Monsieur Jean WERLEN, conseiller municipal pour représenter la Ville de Strasbourg, membre de droit au sein du futur Conseil d'administration de la SOCOLOPO, sous réserve de l'adoption préalable des nouveaux statuts par l'organisme ;

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur Philippe BIES, en sa qualité de conseiller municipal en charge du logement, à émettre au nom de la ville de Strasbourg

les avis, en cas de consultation effectuée par la SOCOLOPO, sur un projet de cession immobilière en application de l'article 7 des nouveaux statuts.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

18 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Strasbourg
- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Oeuvre Kolping Werk International

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

19 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer sur les crédits disponibles au budget primitif pour 2016, les subventions suivantes :

- | | | |
|----|---|-------------|
| 1. | Cimade - service œcuménique d'entraide
« fonctionnement » | 14 400 € |
| 2. | Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg –
CASAS
« fonctionnement » | 24 000 € |
| 3. | Home protestant
« accueil de jour » | 14 000 € |
| 4. | Horizon amitié
« Accueil Printemps » | 73 200 € |
| 5. | Centre communal d'action sociale de Strasbourg
« fonctionnement » | 1 602 000 € |

6.	Groupement associatif pour le logement et l'accompagnement – GALA « fonctionnement »	25 600 €
7.	Alliance Française Strasbourg Europe – AFSE « formation de bénévoles enseignant le FLE »	5 970 €
8.	Comité d'action sociale en faveur des populations issues de l'immigration – CASTRAMI « fonctionnement »	4 000 €
9.	Croix Rouge française « accompagnement des familles hébergées à l'espace Hoche »	152 000 €
10.	Horizon amitié « accompagnement des familles hébergées à l'Espace 16 »	152 000 €
11.	Communauté clair de terre « fonctionnement »	14 400 €
12.	Coordination handicap et autonomie – CHA « fonctionnement »	10 000 €
13.	Fédération des malades et handicapés - union départementale du Bas-Rhin – FMH « fonctionnement »	8 500 €
14.	Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize « club séniors »	2 000 €
15.	Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg – ARES « club séniors »	2 630 €
16.	Association du centre social et culturel Victor Schoelcher « club séniors »	16 920 €
17.	Association du centre social et culturel de HautePierre Le Galet « club séniors »	3 100 €
18.	Les Clarisses « club séniors »	2 400 €
19.	Association du centre socio culturel de l'Elsau « club séniors »	3 960 €
20.	Rencontres 3ème âge « club séniors »	12 000 €
21.	Association populaire Joie et santé Koenigshoffen « club séniors »	1 750 €
22.	Club de bridge de Strasbourg Ouest « club séniors »	1 200 €
23.	Club des seniors de Koenigshoffen « club séniors »	8 690 €

24.	Initiatives de la Montagne-Verte « Club Fleur de l'âge »	2 000 €
25.	Skat à Koenigshoffen « club séniors »	1 690 €
26.	Association du foyer protestant Saint-Paul de Strasbourg Koenigshoffen Hohberg « club séniors »	380 €
27.	Association du centre socioculturel de la Meinau « Club 55 et plus »	2 500 €
28.	Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC « club séniors »	900 €
29.	Association défense et promotion du Schluthfeld « club séniors »	3 320 €
30.	Association sportive et culturelle Strasbourg sud handball - La Famille « club séniors »	2 400 €
31.	Association union nationale des invalides et accidentés du travail - UNIAT Section Neudorf « club séniors »	610 €
32.	Centre socio culturel de Neudorf « club séniors »	1 090 €
33.	Joie de vivre « club séniors »	2 300 €
34.	Association familiale sociale et culturelle rencontre 3 ^{ème} âge Neuhof Stockfeld « club séniors »	6 550 €
35.	Association familiale sociale et culturelle rencontre 3 ^{ème} âge Saint Maurice « club séniors »	9 300 €
36.	Club du 3 ^{ème} âge de l'Orangerie « club séniors »	6 630 €
37.	Association pour le soutien des personnes âgées de la Cité de l'III « club séniors »	5 000 €
38.	Association union nationale des invalides et accidentés du travail - Alsace - Section Robertsau « club séniors »	1 300 €

39.	Centre socio culturel de la Robertsau - L'Escale « club séniors »	2 000 €
40.	Les amis des services des personnes âgées des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - ASPAH « club séniors »	2 600 €
	Total	<hr/> 2 205 290 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes

Adopté

20 Convention triennale 2016-2017-2018 entre la Ville de Strasbourg et l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) relative aux ateliers d'éducation artistique et culturelle en temps périscolaire.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention triennale (2016 - 2017 - 2018) entre la ville de Strasbourg et l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) relative aux actions municipales d'éducation artistique et culturelle en temps périscolaire.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté

21 Marchés publics pour la fourniture de prestations dans le cadre des ateliers éducatifs périscolaires en faveur des enfants des écoles élémentaires strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver la consultation et la passation de marchés de prestations pour les activités éducatives d'une durée d'un an, reconductibles trois fois, dans le cadre de l'article 30 du code des marchés publics ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer, signer et exécuter les marchés de prestations d'activités périscolaires pour un montant global TTC estimé à 1,1 M€ en 2016, conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des marchés publics.

Adopté

22 Projet de rénovation, de mise en sécurité et en accessibilité, de l'école maternelle VAUBAN.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de mise en sécurité, de mise en accessibilité et rénovation partielle de l'école maternelle VAUBAN.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures des différentes phases de travaux, conformément au Code des marchés publics et à signer et exécuter les marchés correspondants et tous les actes en résultant ;
- à signer les dossiers de demande déclaration préalable, de permis de démolir et de construire ;
- à solliciter auprès des différents financeurs les subventions afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

CULTURE ET SPORT

23 Attribution de bourses d'études municipales et de prix pour l'année 2015/2016 aux élèves du Conservatoire de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'allocation pour l'année 2015/2016 de bourses d'études selon la répartition suivantes :
 - 18 bourses à 200 €
 - 18 bourses à 150 €
 - 18 bourses à 100 €
 - 21 bourses à 50 €
- L'attribution des récompenses 2015-2016 suivantes :
 - Le prix de la Ville de Strasbourg de 925 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en Cycle d'orientation Professionnelle (COP) au cours de l'année 2015-2016

- Le prix Pierre Pflimlin de 925 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu la meilleure récompense dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2015-2016

Adopté

24 Renonciation au legs d'un orgue « Gaston Kern Hattmatt » dans le cadre de la succession de Mme Monique Formery née Graff.

Il est demandé au Conseil de renoncer au legs de Madame Monique Formery, née Graff, de l'orgue « Gaston Kern Hattmatt ».

Il est également demandé au Conseil de charger le Maire de régulariser cette renonciation à ce legs.

Adopté

25 Conventions de partenariat avec :

- **l'Université pour l'organisation conjointe de l'exposition Strasbourg, laboratoire d'Europe, 1880-1930,**
- **le CNRS pour la pérennisation d'une ostéothèque au musée zoologique (discipline de l'anatomie consacrée à l'étude des os),**
- **- l'Association Theo Van Doesburg dans le cadre d'une soirée festive le 17 mars 2016.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion des conventions de partenariat :

- avec l'Université de Strasbourg pour une collaboration dans le cadre de l'exposition Strasbourg, laboratoire d'Europe, 1880-1930 qui aura lieu dans les musées,
- avec le CNRS/Université de Strasbourg pour la présentation, l'étude et la diffusion des collections d'ostéologie du musée -pérennisation d'une ostéothèque au musée zoologique-,
- avec l'association Theo Van Doesburg pour l'organisation d'une soirée festive le 17 mars 2016, soirée consacrée à la découverte de la danse swing à l'Aubette,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à ces conventions.

Adopté

26 Convention de mécénat pour la restauration d'une paire de torchères au Musée des Arts Décoratifs.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, d'une convention entre la Ville et :

- l'association CONGRES des NOTAIRES de France pour un montant de 10 000 €,
- l'association BIENVENUE à STRASBOURG pour un montant de 1 000 €,
- Maître Jean-François SAGAUT pour un montant de 1 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif aux actions de mécénat.

Adopté

27 Conclusion d'un marché public pour la conception, création, réalisation, mise en page et suivi des supports de communication générale et événementielle des Musées de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve de l'inscription des crédits au budget des Musées de la Ville, la passation selon la procédure d'appel d'offres d'un marché s'exécutant par bons de commande, pour la conception, création, réalisation, mise en page et suivi des supports de communication générale et événementielle l'année 2016 des Musées de la Ville de Strasbourg, d'une durée de huit mois, reconductible trois fois 1 an conformément aux dispositions du Code des marchés publics;

Il est également demandé au Conseil de d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer et exécuter les marchés s'y rapportant et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

28 Règlement de visites des musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver le nouveau règlement de visite des Musées.

Il lui est également demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ce nouveau règlement.

Adopté

INTERPELLATIONS

- 29 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT : politique du stationnement pour Strasbourg.**
- 30 Interpellation de Monsieur Pascal MANGIN : pour un marché de Noël transparent.**
- 31 Interpellation de Madame Julia ABRAHAM : difficultés de stationnement à l'Esplanade.**

Le texte et la réponse aux interpellations figurent en annexe du présent compte-rendu sommaire.

LE MAIRE,

ROLAND RIES

ORIGINAL SIGNE

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

--°°--

29 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT : politique du stationnement pour Strasbourg.

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil municipal du 22 septembre 2014, je vous interrogeais afin de savoir si vous aviez l'intention d'augmenter les tarifs résidents, de supprimer la gratuité entre 12h et 14h ou d'étendre le périmètre du stationnement payant et ce, à court ou moyen terme.

Mes interrogations se basaient alors sur le compte rendu d'un séminaire portant sur la question du stationnement organisé le 19 juin 2014.

Cette interrogation, je l'ai reformulée à plusieurs reprises jusqu'en octobre 2015 lors du Conseil municipal qui entérinait la suppression de six emplois d'agent de surveillance de la voie publique notamment en charge de contrôler le stationnement payant.

A ces questions, je n'ai jamais eu la moindre réponse précise. Lors de mon interpellation de septembre 2014, la réponse qui m'était alors apportée était pour le moins virulente voire carrément méprisante puisque j'avais alors été accusé de raconter des inepties et des bêtises...

Ce n'est que dans le cadre du vote du budget 2016 que j'ai enfin trouvé un début de réponse à mes interrogations dans la mesure où les annexes de ce budget comportaient les tableaux des tarifs 2016 pour l'ensemble des compétences de la Ville.

Naturellement, ces tableaux sont soigneusement faits afin de ne pas pouvoir visualiser

l'évolution des tarifs dans le temps puisque qu'ils ne comportent aucune indication sur leurs montants passés.

C'est en cherchant bien que je me suis rendu compte de l'augmentation des tarifs de stationnement, notamment résidents, et de la suppression de la gratuité entre midi et deux.

Lors de ce Conseil budgétaire, j'avais soulevé ces augmentations et cette suppression qui, de manière très surprenante, n'avait pas appelé à une réponse de votre part.

De toute évidence, cette décision d'augmenter les tarifs et de supprimer la gratuité a été prise dans la plus grande confiance et sans la moindre concertation.

Je regrette vivement cette méthode.

Je souhaite que nous soit présenté le processus décisionnel en la matière. Comment et sur quelles bases avez-vous décidé ces évolutions ?

L'extension du périmètre du stationnement est-elle toujours dans les tuyaux sachant que la DSP actuelle pourrait encore permettre l'extension jusqu'à 700 places, voire 1 000 sous certaines conditions ?

Pour aller plus loin, suite à l'édition 2015 du marché de Noël, prévoyez-vous de supprimer des places de stationnement supplémentaires dans l'ellipse insulaire et si oui, la construction de parking silo nettement place de Haguenau et de Bordeaux est-elle toujours d'actualité ?

Je souhaite également que nous soit communiqué le bilan financier de la politique du stationnement de la Ville mais aussi de l'Eurométropole, que ce soit en dépenses ou en recettes y incluant les recettes provenant des DSP, des fermages, du produit des amendes, des mises en fourrière, etc...

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, votre politique tarifaire mais aussi fiscale laisse de plus en plus à penser que vous n'avez aucune approche globale et que vous n'augmentez les tarifs et les impôts que pour combler les lacunes de votre mauvaise gestion même si ces décisions sont souvent habillées par l'argument environnemental auquel nous avons de plus en plus de mal à croire. A ce rythme, la prochaine étape risque tout simplement d'être la mise en place d'un péage urbain...

Enfin, il est tout de même regrettable que l'une des rares taxes à avoir baissée à Strasbourg et dans l'Eurométropole depuis 2008 soit la taxe aéroportuaire à coup de subventions ce qui, sur le fameux argument environnemental et même des déplacements, laisse songeur.

Je vous remercie

31 Interpellation de Madame Julia ABRAHAM : difficultés de stationnement à l'Esplanade.

Monsieur le Maire,

Suite à de nombreux contacts avec les résidents de l'Esplanade, je souhaiterais attirer votre attention sur les problèmes de stationnement que connaissent les résidents de ce quartier.

Avant même 8 heures du matin, l'insuffisance de places de stationnement réservées aux agents de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg occasionne un encombrement massif. Ces agents sont contraints de se garer dans le quartier de l'Esplanade, voire à Neudorf. Il en va de même pour les agents de l'hôtel de Police, de la Sécurité Sociale ou de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il en résulte de lourdes difficultés de stationnement pour les résidents de l'Esplanade, dont le quartier qui se situe en bordure des zones de stationnement payant est saturé de véhicules de personnes venant travailler à Strasbourg.

Ainsi, dès 7 heures du matin, on peut voir des véhicules circuler dans l'Esplanade pour chercher une place de stationnement non-payante.

Outre le temps perdu, ce sont également autant de véhicules qui tournent dans le quartier en cherchant à se garer, et donc de gaz d'échappement produits en plus. Ainsi, la logique qui veut inciter à réduire les nuisances polluantes de la voiture, en rendant la vie impossible aux automobilistes, produit l'effet inverse : les gens continuent d'utiliser leur véhicule mais circulent de plus en plus longtemps pour chercher une place.

En octobre dernier, des habitants de l'Esplanade résidant dans les rues du Jura, d'Annecy, de Chamonix et Quai des Alpes, vous avaient contactés pour attirer votre attention sur les problèmes de stationnement qui leur compliquent la vie. Ces derniers vous avaient même fait parvenir une pétition signée par plus de 80 résidents, dans laquelle ils réclamaient soit l'accès au stationnement privatif au même titre que leurs voisins, soit une extension de la zone de stationnement payant jusqu'à la ligne de tramway.

Je souhaiterais donc que la municipalité apporte une solution à ce problème, qui détériore notablement la qualité de vie des résidents de ce quartier.

J'aimerais également dans un second temps profiter de cette interpellation pour évoquer la récente hausse des tarifs de stationnement dans la ville de Strasbourg, décidée en catimini à l'approche des fêtes de Noël.

Il s'agit d'une triple augmentation :

- augmentation de 50% du tarif de l'abonnement pour les résidents,
- augmentation du prix du parking,
- augmentation de la durée soumise à un parking payant, de 12h à 14h.

Cette mesure, vous vous en doutez, suscite le mécontentement des automobilistes et des commerçants.

Le stationnement, désormais payant en voirie entre midi et deux, dissuadera une grande partie de la clientèle des commerces strasbourgeois d'accéder au centre-ville lors de la pause de midi, pour déjeuner ou effectuer des achats. Les commerçants du centre-ville ont pourtant déjà beaucoup souffert des légitimes mesures sécuritaires du mois de décembre.

Il ne faudra pas s'étonner que cette clientèle perdue pour les uns sera gagnée par d'autres tels que les sites de vente en ligne ou les grandes surfaces en périphérie de notre agglomération.

Il serait donc intéressant de savoir quels sont vos projets pour les commerçants et restaurateurs qui subiront de plein fouet les conséquences de votre politique de stationnement.

Réponse Commune de Mme RICHARDOT aux interpellations de M. ROBERT et Mme ABRAHAM

Madame et Monsieur les Conseillers municipaux,

Vous m'interpellez tous deux au sujet de notre politique du stationnement et plus précisément sur les choix tarifaires qui ont conduit à mettre en place un stationnement payant de manière continue de 9h à 19h comme, faut-il le rappeler, cela se fait dans la quasi-totalité des grandes villes de France.

Pour comprendre cette décision, je me dois d'abord de vous rappeler quelques principes simples mais néanmoins essentiels au sujet du stationnement payant et de notre politique de mobilité.

On parle souvent du stationnement payant mais, comme cela a souvent été rappelé par Monsieur le Maire, il existe trois types de stationnement et donc trois demandes différentes auxquelles nous nous devons, aujourd'hui, de répondre : on distingue ainsi les résidents, les usagers pour des besoins ponctuels (course rapide, déjeuner en ville...) et les pendulaires qui viennent de l'extérieur pour la journée et parmi lesquels on retrouve notamment parfois principalement des salariés.

Notre objectif consiste, aujourd'hui comme hier, à favoriser la disponibilité des places, afin de satisfaire au mieux les besoins ponctuels qui constituent un élément important d'attractivité, mais aussi des résidents, qui vivent au cœur de ville. Le stationnement

payant permet, à ce titre, d'améliorer la rotation des véhicules en incitant les automobilistes à ne pas se garer en voirie pour des périodes longues. D'autres possibilités leur sont offertes et j'y reviendrai dans un instant.

La gratuité du stationnement entre midi et deux n'était pas cohérente avec ce dispositif, car elle permettait un stationnement de longue durée en cœur de ville à moindre coût. En utilisant la pause méridienne, il était alors possible de payer deux heures et de rester 4 heures voire 6 heures en voirie, ce qui est contradictoire, totalement contradictoire, avec notre objectif de rotation.

Cette mesure, contrairement à ce qui peut être entendu ici où là, alimentée par quelques pétitions bien évidemment désintéressées et apolitique, est très favorable au commerce car elle augmentera la probabilité de trouver une place en voirie, justement près des commerces, et c'est d'ailleurs bien pour cette raison que la quasi totalité des grandes villes a décidé de rendre le stationnement payant en continu. Ne vous en déplaise, cette mesure dépasse ainsi largement les clivages politiques puisqu'elle est en vigueur à Bordeaux, Nantes, Nice, Grenoble, Nancy, ou encore Toulouse.

Concernant les salariés et les autres automobilistes qui ont besoin de stationner sur de longues durées, je me permets de vous rappeler que la collectivité a massivement investi dans un réseau de tramway et de BHNS performant couplé à des parkings relais particulièrement attractifs. Pour 4,10 €, il est possible de stationner toute une journée avec un aller retour en tram pour tous les occupants de la voiture...

Par ailleurs, je vous rappelle que l'abonnement CTS inclut l'accès au P+R et qu'avec la prime transport rendue obligatoire, le salarié ne paye que 50% du coût de l'abonnement. Ainsi, pour 24,40 € par mois, soit l'équivalent d'environ 12 heures de stationnement en zone rouge, un salarié travaillant en cœur de ville peut stationner tous les jours et utiliser le tramway de manière illimitée.

Ces quelques éléments montrent bien l'intérêt de cette mesure sur le plan environnemental car elle permet de faciliter le report modal en incitant les pendulaires à utiliser les P+R notamment.

Vous m'avez aussi interrogé sur la revalorisation du titre résident et je souhaite préalablement vous rappeler que Strasbourg se distinguait des autres grandes villes par un titre extrêmement bon marché puisque le tarif était identique à celui de la ville de Haguenau qui n'est pas confrontée à la même pression de stationnement. Je ne reviendrai pas sur l'historique de cette baisse de 18 à 10 euros.

Par ailleurs, dès lors que le stationnement devient payant entre 12h et 14h, la disponibilité des places pour les résidents strasbourgeois s'en trouvera améliorée et il n'est pas illégitime de réévaluer le titre qui reste toujours très bon marché si on le compare aux autres villes de même taille. On constate effectivement que 15 € c'est un tarif plancher puisqu'il en coûte 15 € à Bordeaux et Nantes, 20 € à Marseille et Lyon et même 26 € à Nice.

Monsieur Robert, vous m'interrogez ensuite sur les aspects financiers de ces mesures et je vous informe que l'ensemble des éléments que vous demandez sont annuellement transmis dans le cadre des synthèses de l'activité des délégations de service public, les rapports concernant l'exercice 2014 ayant été ainsi approuvés en décembre dernier ; et qu'ils sont également inclus dans le compte administratif que nous votons en juin et qui vous sera transmis, comme chaque année, préalablement à la délibération.

Monsieur Robert toujours, concernant le périmètre du stationnement payant, je vous confirme que nous avons été saisis par plusieurs collectifs de riverains sollicitant son extension. Aussi, afin de répondre à la demande des habitants, je vous informe que nous lancerons une concertation à ce sujet au printemps avec l'ensemble des adjoints de quartier concernés.

Concernant le stationnement du quartier de l'Esplanade, stationnement et problématique que je connais bien puisque c'est un quartier où je réside. En dehors des rues du Jura, il y a une problématique relativement restreinte pour les résidents puisque dans les grands ensembles, tout ou quasi tous les résidents bénéficient de parkings à l'extérieur à l'arrière des immeubles et que c'est plus une problématique de stationnement sur l'ensemble du quartier de l'Esplanade pour les étudiants qui continuent à venir seuls parfois dans une voiture individuelle que pour les habitants eux-mêmes.

Ceci dit, je vous confirme que nous avons bien reçu une pétition des habitants de la rue du Jura et que nous concerterons les habitants de ce quartier de manière plus large pour gérer la situation qui fait suite en partie notamment à la modification du fonctionnement de l'université.

Ce qui dans le cadre du plan campus, vous le savez toutes et tous, l'espace central qui servait de parking aux étudiants notamment mais pas que, a été réaménagé et l'université a fait le choix de réserver les places restantes aux personnels de l'université ce qui provoque, je vous le concède, un report des autres usages à l'extérieur du périmètre

Toutes ces questions et des pistes de solutions seront présentées lors de la concertation qui se tiendra au printemps.

Je ne reviendrai pas ici, Monsieur le premier adjoint, sur les éventuelles suites liées à l'édition 2015 du Marché de Noël car il est prématuré de tirer des conclusions aujourd'hui et je vous informe, par contre, que la construction d'un éventuel silo place de Bordeaux ou place de Haguenau est toujours à l'étude et que cette réflexion n'est pas liée au Marché de Noël comme vous semblez le laisser entendre.

Enfin, Monsieur Robert, je m'étonne de votre propos au sujet de l'aéroport, car le travail qui a été réalisé depuis plusieurs années a entraîné la création de nouvelles lignes au départ de Strasbourg et à l'installation d'une base de l'avionneur Volotéa.

N'oubliez pas que Strasbourg Capitale de l'Europe a besoin d'une desserte aéroportuaire de qualité et que nous sommes engagés dans une bataille pour consolider

le siège du Parlement européen ?

Je vous demande de ne pas mélanger tous les sujets en privilégiant les effets d'annonce plutôt que l'intérêt général de notre Ville et de notre région toute entière.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un débat.

30 Interpellation de Monsieur Pascal MANGIN : pour un marché de Noël transparent.

Monsieur le Maire,

Monsieur Fontanel, merci beaucoup, je voudrais d'abord vous remercier, et à travers vous le Maire, de sa bienveillance puisque j'avais en effet déposé cette interpellation puis j'ai eu un petit doute sur ma présence et je vous remercie pour votre bienveillance.

L'édition 2015 du Marché de Noël de Strasbourg s'est achevée il y a tout juste un mois. Je tiens ici à saluer ici la gestion et les décisions courageuses qui ont été prises dans le contexte que chacun sait, ainsi que la contribution de l'ensemble des acteurs qui ont permis son bon déroulement. Malgré ce contexte difficile, le Marché de Noël a été une fois encore l'occasion pour les Strasbourgeois et les visiteurs de découvrir ou de redécouvrir notre Ville revêtue de ses habits de lumière.

Comme tous les ans, ces aménagements éphémères ont fait l'objet de dépenses conséquentes de la part de la municipalité, notamment au profit de structures chargées de la création, de la gestion et de la mise en place des décors et des luminaires. Ce mode de fonctionnement traditionnel soulève aujourd'hui d'importantes questions auxquelles personne n'a encore apporté de réponse. L'argent public se raréfiant, son utilisation dans le cadre du Marché de Noël mérite d'être encadrée de manière bien plus rigoureuse qu'elle n'a pu l'être jusqu'à présent comme en témoignent les faits.

C'est tout d'abord l'ouverture en 2010 d'une information judiciaire qui a débouché sur la mise en examen de deux adjoints poursuivis pour infraction à la législation sur les marchés publics après le versement de 23 000 € à un consultant politiquement proche en échange de 5 pages d'études visant à améliorer l'attractivité du Marché de Noël. Placés plus récemment sous statut de témoins assistés, ces deux adjoints, les seuls à avoir refusé de publier leurs déclarations d'intérêts sur le site de la Ville, si j'ai bien lu le rapport de notre déontologue, ne se seraient pas enrichis personnellement. Ne se sont pas enrichis personnellement, disons-le clairement. Si la présomption d'innocence doit prévaloir en tout temps, la prudence aurait toutefois dû vous conduire à écarter des

délégations municipales les élus condamnés antérieurement par la justice, ce qui est loin d'avoir été le cas. Quoi qu'il en soit, même si un non-lieu devait être prononcé, nous sommes toujours dans l'attente de votre part d'une réponse concernant les véritables bénéficiaires de ce montage financier.

Plus récemment, et plus important si je puis le dire, nous avons appris que la subvention annuelle de 300 000 € allouée par la Ville à l'association des vitrines de Strasbourg pour la mise en place des illuminations faisait l'objet d'une utilisation difficilement et j'ajouterais partiellement, justifiable. Budget prévisionnel largement supérieur aux dépenses réelles, financement de frais généraux dont certains salaires, notamment celui du directeur de l'association, délais de plusieurs mois pour obtenir les comptes d'exploitation, (j'en ai d'ailleurs moi-même fait les frais) des années précédentes, comptes d'exploitations contradictoires sur une même année... bref, les entorses sont nombreuses. Si la Ville souhaite continuer à confier sans appel d'offre cette mission aux Vitrines de Strasbourg, il lui revient, j'oserais dire « il nous revient », de faire toute la lumière sur les pratiques de son personnel et de l'association. Une association, aussi solide soit-elle, ne doit en aucun cas pouvoir gérer ainsi à sa guise une somme d'argent public aussi importante sans aucune contrainte. Et celles-ci ont été, me semble-t-il, jusqu'à présent bien insuffisantes, comme vous le constatez aussi, je crois, vous-même.

Face à cette situation, je souhaite que vous puissiez, Monsieur le Maire (enfin, à travers vous Monsieur Fontanel), procéder à la création d'une véritable commission d'enquête, comme l'autorise l'article 14 de notre règlement intérieur, afin d'auditionner les responsables et de pouvoir examiner en toute transparence l'ensemble des documents en question afin de procéder à une remise à plat de ce mode de fonctionnement.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur FONTANEL :

Merci M. Mangin, je ne suis pas réellement surpris par la première partie de votre interpellation. Elle procède un peu par amalgame et mise en cause personnelle. Et elle intervient, de surcroît, à contre-courant d'un dossier qui s'est complètement dégonflé au fil du temps. Votre intervention s'inscrit d'ailleurs en la matière, dans une longue liste d'interventions similaires, dont le contenu a été contredit par les faits et je crois que ce n'est pas le vrai sujet du débat ce soir.

En effet dans la deuxième partie de votre intervention, vous abordez un sujet important pour notre collectivité qui est celui de l'organisation des illuminations par les « vitrines de Strasbourg » à l'occasion du marché de Noël de Strasbourg. Marché » de Noël qui est un élément essentiel de l'attractivité de notre Ville puisqu'il accueille chaque année, plus ou moins 2 millions de visiteurs, assurant l'activité économique et l'activité touristique des commerces sédentaires, non-sédentaires, des hôteliers, des restaurateurs de l'ensemble de notre Ville. J'ai moi-même annoncé lors du Conseil municipal d'octobre dernier suite à une interpellation, à une question de M. Senet que nous mettrions en place, juste après le marché de Noël, un groupe de travail avec un double

objectif. Permettez-moi de détailler ces objectifs.

Premièrement, s'assurer que le suivi et le contrôle de la subvention allouée aux « vitrines de Strasbourg » se fait bien sûr avec la plus grande vigueur et dans la transparence nécessaire, au-delà, pour reprendre votre expression, du caractère ancien et traditionnel du montage en place.

Deuxième objectif, il me semble utile et important pour lever toute ambiguïté et s'assurer de la justesse de ce montage, d'étudier de manière comparative, les autres modes d'organisation et de financement possibles de ces actions, comme cela se fait dans d'autres villes en France.

L'objectif commun à ces objectifs c'est bien sûr de s'assurer que l'argent de la collectivité, et donc des contribuables, est utilisé en tout point conformément à l'objectif qui lui est assigné, et bien sûr, s'assurer que le service rendu est à la hauteur du montant versé. Et vérifier ainsi, pour d'autres montages, s'il est possible d'avoir un service comparable, à un coût moindre ou en tous les cas équivalent.

Ce groupe de travail, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté ne porte pas sur une personne, sur sa personnalité ou sur ses choix artistiques. Ce serait se tromper de débat. Et ça ne serait pas à la hauteur du sujet. Il s'agit bien, simplement de rechercher la meilleure utilisation possible du denier public sans a priori, beaucoup de choses ayant été dites ou écrites, pas toujours de manière claire, ni informé, ni attestée. Donc, ce groupe de travail sera mis en place dès la plénière du mois de février et sera ouvert aux membres de l'opposition qui le souhaitent. Il devra pouvoir présenter ses conclusions au courant du printemps avec un travail en toute transparence.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.